

## PROCES VERBAL Conseil communautaire du 23 février 2017

**L'an deux mille Dix Sept, le 23 Février 2017 à 18h00**, le conseil communautaire de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **HAUTERIVES** sous la Présidence de Monsieur Pierre JOUVET.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : **58**

Présents titulaires : 40

ALLOUA Jacques, ANTHOINE Emmanuelle, ARNAUD Daniel, ARNAUD Monique, BARILLEC Corinne, BIENNIER André, BODIN Patricia, BORDAS Micaël, BOURGET Vincent, BRUNET Florent, CAIRE Jérôme, CESA Jean, CHAMPET Odile, CHAUTARD Pierre, COMBIER Jean-Daniel, COUELLE Jean-Yves, DELALEUF Alain, DURAND Nathalie, DURAND Nicole, FAURE Estelle, FOMBONNE Michel, GEDON Carel, GENTHON Agnès, GENTHON Alain, JACOB Olivier, JOUVET Pierre, LAFAURY Yves, LAMOTTE Thibaut, LARMANDE Hélène, MABILON Alain, MAISONNAS Michèle, MARIAUD Dominique, NIVON Marie-Line, ORIOL Gérard, PEREZ Laurence, PROT Marie-Christine, ROBERT Gérard, ROYER Brigitte, SANDON Sylvie, ZOWIEZ NEUMANN Paul

Absents et excusés : 18

BOUVIER David, CHENEVIER Frédéric, CHEVAL Jacques, DELALEX Audrey, DELAPLACETTE Philippe, FERLAY Aurélien, JULIEN Louis, MALINS-ALLAIX Delphine, MONTAGNE Pierre, MOYROUD Monique, OLMOS Jean-Pierre, PAYRAUD Jean-Pierre, SAPET Frédérique, SARGIER Maurice, SOULHIARD Marie-Christine, VERT Christine, VEYRAT Martine, VIGIER Diane.

Suppléants remplaçant de droit titulaires absents : 3

JAY Evelyne (pour BOUVIER David), MURE Irénée (pour DELAPLACETTE Philippe), REBOULLET Patrice (pour FERLAY Aurélien),

Pouvoirs : 8

JOUVET Pierre (pour CHENEVIER Frédéric), BARILLEC Corinne (pour JULIEN Louis), LARMANDE Hélène (pour MONTAGNE Pierre), COMBIER Jean-Daniel (pour SARGIER Maurice), SANDON Sylvie (pour VERT Christine), CESA Jean (pour VEYRAT Martine), BOURGET Vincent (pour DELALEX Audrey), BRUNET Florent (pour OLMOS Jean-Pierre)

**Nombre de voix : 51**

Florent Brunet, maire de la commune d'Hauterives, accueille les participants, puis cède la parole à Pierre Jouvét, Président de Porte de DrômArdèche ;

Le président fait une introduction à la présentation qui va suivre concernant la plateforme des marchés publics par Mr le Préfet de la Drôme.

### ➔ **Présentation de la plateforme des marchés publics par M. le Préfet de la Drôme**

M. le Préfet de la Drôme, Eric SPITZ, présente cette plateforme, « Drôme marchés publics BTP », après avoir rendu les conclusions d'une étude sur la commande publique en Drôme.

Mr Le Préfet précise, à la demande de Mr Fombonne, que le site est accessible à tous.  
Mr Genthon remercie le Préfet pour cette dynamique auprès des entreprises. Il ajoute que l'insertion de clauses sociales entraîne une difficulté administrative des appels d'offres, aussi il pourrait être intéressant de prévoir des formations à l'attention des techniciens des collectivités.

Mr le Préfet se retire.

Le Président présente ensuite Mme Colomb et Mr Turin, trésorière et trésorier-adjoint suite à la nouvelle organisation de la trésorerie sur notre territoire.

Le Président se dit satisfait d'avoir pu organiser ce conseil communautaire dédié au budget dans la commune de Florent Brunet, vice-président délégué aux finances.  
Il rappelle les grandes orientations budgétaires : ne pas augmenter les impôts, des choix d'actions pour la population (TAP, Objectif emploi...), un budget au service des communes, des efforts importants sur les charges générales, la mise en place de programmes pluriannuels d'investissement, dans un contexte de finances qui se tendent mais avec une situation communautaire saine (grâce à la bonne gestion des Communautés de communes précédentes).

Le président donne ensuite la parole à Florent Brunet pour la présentation du budget.

## ➔ Reprise anticipée et affectation des résultats 2016

Vu la création de la Communauté de Communes en date du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 par arrêté préfectoral n° 2013137 -0013 en date du 17 Mai 2013,

Vu les statuts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux budgets annexes Stations d'épuration et Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal et autres budgets annexes

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant le débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 26 janvier 2017,

Considérant la conformité des balances général de l'exercice 2016 avec celles fournies par la Trésorerie ;  
vu l'accord de la Trésorière de Saint-Vallier

**Considérant les résultats estimés 2016 à intégrer au budget primitif 2017**

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du Compte Administratif, il peut être procédé à la reprise anticipée de ces résultats, avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif.

**Les résultats de l'exercice 2016 peuvent être ainsi détaillés :**

### Délibération N° 2017\_02\_23\_01

**OBJET : 7-1-FIN- REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Florent BRUNET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2016	
Dépenses de fonctionnement	25 231 391,32
Recettes de fonctionnement	26 701 623,52
Résultat de l'année	1 470 232,20
Résultat N-1	11 794 745,52
<b>Résultat de clôture</b>	<b>13 264 977,72</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2016	
Dépenses d'investissement	6 645 863,64
Recettes d'investissement	6 115 801,88
Résultat de l'année	-530 061,76
Résultat N-1	963 018,27
Résultat de clôture	432 956,51
Crédits reportés de dépenses	4 324 470,39
Crédits reportés de recettes	1 462 410,86
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (1068)</b>	<b>2 429 103,02</b>

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :**

- **APPROUVER la reprise anticipée des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement du budget principal de l'exercice 2016 conformément au détail présenté ci-avant.**
- **DECIDER d'affecter sur le compte 1068-excédents de fonctionnement capitalisés la somme de 2 429 103.02 € qui permet de couvrir le besoin de financement des dépenses engagées non mandatées au 31/12/16.**  
**En report à nouveau au Budget primitif du budget principal de Porte de DrômArdèche la somme de 10 835 874.70 €, correspondant au résultat de clôture de la section de fonctionnement déduction faite de l'affectation au compte 1068.**

Délibération N° 2017\_02\_23\_02

OBJET : FIN-7-1-REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ZONES

Rapporteur : Florent BRUNET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2016	
Dépenses de fonctionnement	65 739,87
Recettes de fonctionnement	65 739,87
Résultat de l'année	0,00
Résultat N-1	9 903,97
<b>Résultat de clôture</b>	<b>9 903,97</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2016	
Dépenses d'investissement	65 739,87
Recettes d'investissement	23 511,62
Résultat de l'année	-42 228,25
Résultat N-1	6 109,20
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-36 119,05</b>

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement du budget annexe zones de l'exercice 2016 conformément au détail présenté ci-avant.

Délibération N° 2017\_02\_23\_03

OBJET : 7-1-FIN-REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ZONE PANDA

Rapporteur : Florent BRUNET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2016	
Dépenses de fonctionnement	27 755,26
Recettes de fonctionnement	27 755,26
Résultat de l'année	0,00
Résultat N-1	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2016	
Dépenses d'investissement	44 772,84
Recettes d'investissement	0,00
Résultat de l'année	-44 772,84
Résultat N-1	0,00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-44 772,84</b>

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement du budget annexe zone PANDA de l'exercice 2016 conformément au détail présenté ci-avant.

**Délibération N° 2017\_02\_23\_04**

**OBJET : 7-1-FIN- REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ZAE LA GALAURE**

Rapporteur : Florent BRUNET

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses de fonctionnement	13 900,89
Recettes de fonctionnement	
Résultat de l'année	-13 900,89
Résultat N-1	419 050,63
<b>Résultat de clôture</b>	<b>405 149,74</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses d'investissement	36 764,72
Recettes d'investissement	229 755,75
Résultat de l'année	192 991,03
Résultat N-1	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>192 991,03</b>

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement du budget annexe ZAE LA GALAURE de l'exercice 2016 conformément au détail présenté ci-avant.

**Délibération N° 2017\_02\_23\_05**

**OBJET : 7-1-FIN-REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ZA MORAS EN VALLOIRE**

Rapporteur : Florent BRUNET

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses de fonctionnement	328 830,05
Recettes de fonctionnement	340 455,08
Résultat de l'année	11 625,03
Résultat N-1	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>11 625,03</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses d'investissement	340 455,08
Recettes d'investissement	293 645,51
Résultat de l'année	-46 809,57
Résultat N-1	-293 645,51
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-340 455,08</b>

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement du budget annexe ZA MORAS EN VALLOIRE de l'exercice 2016 conformément au détail présenté ci-avant.

**Délibération N° 2017\_02\_23\_06**

**OBJET : 7-1-FIN-REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ZA GRAND SERRE**

Rapporteur : Florent BRUNET

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses de fonctionnement	275 009,33
Recettes de fonctionnement	275 938,33
Résultat de l'année	929,00
Résultat N-1	-929,00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses d'investissement	283 255,66
Recettes d'investissement	258 977,55
Résultat de l'année	-24 278,11
Résultat N-1	-168 296,42
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-192 574,53</b>

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement du budget annexe ZA GRAND SERRE de l'exercice 2016 conformément au détail présenté ci-avant.

**Délibération N° 2017\_02\_23\_07**

**OBJET : 7-1-FIN-REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ZA ECONOMIQUES**

Rapporteur : Florent BRUNET

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses de fonctionnement	406 974,56
Recettes de fonctionnement	406 974,56
Résultat de l'année	0,00
Résultat N-1	594 006,31
<b>Résultat de clôture</b>	<b>594 006,31</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses d'investissement	554 743,52
Recettes d'investissement	342 510,43
Résultat de l'année	-212 233,09
Résultat N-1	-1 671 394,55
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-1 883 627,64</b>
Crédits reportés de dépenses	
Crédits reportés de recettes	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>1 883 627,64</b>

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement du budget annexe ZA ECONOMIQUES de l'exercice 2016 conformément au détail présenté ci-avant.
- **DECIDE** d'affecter sur le compte 1068-excédents de fonctionnement capitalisés la somme de 257 584.56 €  
 Et en report à nouveau, en section de fonctionnement sur le compte 002 Excédent antérieur reporté 336 421.75 €

**Délibération N° 2017\_02\_23\_08**

**OBJET : 7-1-FIN-REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ZA ANNEYRON**

Rapporteur : Florent BRUNET

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses de fonctionnement	1 384 994,53
Recettes de fonctionnement	1 413 315,54
Résultat de l'année	28 321,01
Résultat N-1	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>28 321,01</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses d'investissement	1 268 633,61
Recettes d'investissement	445 824,90
Résultat de l'année	-822 808,71
Résultat N-1	-445 824,90
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-1 268 633,61</b>

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement du budget annexe ZA ANNEYRON de l'exercice 2016 conformément au détail présenté ci-avant.

**Délibération N° 2017\_02\_23\_09**

**OBJET : FIN - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE STATIONS D'EPURATION**

Rapporteur : Florent BRUNET

Résultat de l'année	506 454,52
Résultat N-1	237 490,84
<b>Résultat de clôture</b>	<b>743 945,36</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses d'investissement	566 198,85
Recettes d'investissement	763 675,96
Résultat de l'année	197 477,11
Résultat N-1	-32 274,87
Résultat de clôture	165 202,24
Crédits reportés de dépenses	107 222,25
Crédits reportés de recettes	482 520,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (1068)</b>	<b>0,00</b>

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement du budget annexe STATIONS D'EPURATION de l'exercice 2016 conformément au détail présenté ci-avant.
- **DECIDE** de ne pas procéder à l'affectation du résultat au compte 1068, le besoin de financement de la section d'investissement n'existant pas.
- **DECIDER** d'affecter en report à nouveau au Budget primitif du budget annexe STATIONS D'EPURATION la somme de 743 945.36 €.

**Délibération N° 2017\_02\_23\_10**

**OBJET : 7-1-FIN-REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE PROJETS INDUSTRIELS**

Rapporteur : Florent BRUNET

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses de fonctionnement	343 598,52
Recettes de fonctionnement	482 813,39
Résultat de l'année	139 214,87
Résultat N-1	63 975,65
<b>Résultat de clôture</b>	<b>203 190,52</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses d'investissement	477 756,99
Recettes d'investissement	804 749,54
Résultat de l'année	326 992,55
Résultat N-1	-255 201,08
Résultat de clôture	71 791,47
Crédits reportés de dépenses	262 561,68
Crédits reportés de recettes	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>190 770,21</b>

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement du budget annexe PROJETS INDUSTRIELS de l'exercice 2016 conformément au détail présenté ci-avant.
- **DECIDER** d'affecter sur le compte 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés la somme de 135 533.17 € prévue au budget 2016.  
 En report à nouveau au Budget primitif du budget annexe PROJETS INDUSTRIELS la somme de 67 657.35 €, correspondant au résultat de clôture de fonctionnement déduction faite de l'affectation au compte 1068.

**Délibération N° 2017\_02\_23\_11**

**OBJET : 7-1-FIN-REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ZA LES AIRES**

Rapporteur : Florent BRUNET

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses de fonctionnement	393 349,29
Recettes de fonctionnement	393 349,29
Résultat de l'année	0,00
Résultat N-1	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses d'investissement	393 349,29
Recettes d'investissement	392 728,49
Résultat de l'année	-620,80
Résultat N-1	-392 728,49
Résultat de clôture	-393 349,29

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :

- **APPROUVER** la reprise anticipée des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement du budget annexe ZA LES AIRES de l'exercice 2016 conformément au détail présenté ci-avant.

**Délibération N° 2017\_02\_23\_12**

**OBJET : 7-1-FIN-REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE AXE 7**

Rapporteur : Florent BRUNET

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses de fonctionnement	548 843,45
Recettes de fonctionnement	512 496,64
Résultat de l'année	-36 346,81
Résultat N-1	430 470,36
<b>Résultat de clôture</b>	<b>394 123,55</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2016</b>	
Dépenses d'investissement	312 496,64
Recettes d'investissement	6 848,48
Résultat de l'année	-305 648,16
Résultat N-1	103 372,43
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-202 275,73</b>

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :**

- **APPROUVER la reprise anticipée des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement du budget annexe AXE 7 de l'exercice 2016 conformément au détail présenté ci-avant.**

**➔ Vote du Budget 2017**

**Délibération N° 2017\_02\_23\_13**

**OBJET : 7-1-FIN- VOTE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2017**

Rapporteur : Florent BRUNET

Considérant le débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 26 janvier 2017,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal et des 16 budgets annexes présentés par le Premier Vice-Président délégué aux finances

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous**
  - **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
  - **Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement**

**Le budget principal est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	28 888 882.22	26 537 713.00	12 892 913.01	1 549 538.00
Opérations d'ordre	8 489 994.48	5 289.00	8 679.00	10 919 097.50
Résultat anticipé		10 835 874.70		432 956.51
<b>TOTAL</b>	<b>37 378 876.70</b>	<b>37 378 876.70</b>	<b>12 901 592.01</b>	<b>12 901 592.01</b>

**Le budget annexe Projets Industriels est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	145 844.03	370 556.00	667 717.96	303 557.17
Opérations d'ordre	314 908.60	22 539.28	22 539.28	314 908.60
Résultat anticipé		67 657.35		71 791.47
<b>TOTAL</b>	<b>460 752.63</b>	<b>460 752.63</b>	<b>690 257.24</b>	<b>690 257.24</b>



**Le budget annexe Centre Aquatique est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 259 845.20	1 317 994.14	269 411.89	211 262.95
Opérations d'ordre	58 148.84			58 148.94
Résultat anticipé				
<b>TOTAL</b>	<b>1 317 994.14</b>	<b>1 317 994.14</b>	<b>269 411.89</b>	<b>269 411.89</b>

**Le budget annexe Stations d'épuration est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	548 865.36	734 511.00	1 809 793.24	715 000.00
Opérations d'ordre	1 356 695.00	427 104.00	427 104.00	1 356 695.00
Résultat anticipé		743 945.36		165 202.24
<b>TOTAL</b>	<b>1 905 560.36</b>	<b>1 905 560.36</b>	<b>2 236 897.24</b>	<b>2 236 897.24</b>

**Le budget annexe S.P.A.N.C est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	56 648.31	59 120.00	152 471.69	150 000.00
Opérations d'ordre	2 471.69			2 471.69
Résultat anticipé				
<b>TOTAL</b>	<b>59 120.00</b>	<b>59 120.00</b>	<b>152 471.69</b>	<b>152 471.29</b>

**Le budget annexe Maison de Santé Andance est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	35 974.00	36 974.00	1 000.00	
Opérations d'ordre	1 000.00			1 000.00
Résultat anticipé				
<b>TOTAL</b>	<b>36 974.00</b>	<b>36 974.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>

**Le budget annexe Habitat Albon est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles				
Opérations d'ordre	60 929.06	60 929.06	60 929.06	60 929.06
Résultat anticipé				
<b>TOTAL</b>	<b>60 929.06</b>	<b>60 929.06</b>	<b>60 929.06</b>	<b>60 929.06</b>

**Le budget annexe ZA GRAND SERRE est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 481.18		10 449.54	205 505.25
Opérations d'ordre	275 611.32	278 092.50	275 611.32	273 130.14
Résultat anticipé			192 574.53	
<b>TOTAL</b>	<b>278 092.50</b>	<b>278 092.50</b>	<b>478 635.39</b>	<b>478 635.39</b>

**Le budget annexe ZA des GONNETS NORD 3 est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles				
Opérations d'ordre	7 121.72	7 121.72	7 121.72	7 121.72
Résultat anticipé				
<b>TOTAL</b>	<b>7 121.72</b>	<b>7 121.72</b>	<b>7 121.72</b>	<b>7 121.72</b>

**Le budget annexe ZAE LA GALAURE est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	405 149.74		192 991.03	
Opérations d'ordre				

Résultat anticipé		405 149.74		192 991.03
TOTAL	405 149.74	405 149.74	192 991.03	192 991.03

**Le budget annexe ZA ANNEYRON est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	402 598.00			1 642 910.60
Opérations d'ordre	1 296 954.62	1 671 231.61	1 671 231.61	1 296 954.62
Résultat anticipé		28 321.01	1 268 633.61	
TOTAL	1 699 552.62	1 699 552.62	2 939 865.22	2 939 865.22

**Le budget annexe ZA MORAS est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	193 763.00	534 218.08		522 593.05
Opérations d'ordre	352 080.11		534 218.08	352 080.11
Résultat anticipé		11 625.03	340 455.08	
TOTAL	545 843.11	545 843.11	874 673.16	874 673.16

**Le budget annexe AXE 7 est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	276 000.00			84 152.18
Opérations d'ordre	706 620.19	588 496.64	588 496.64	706 620.19
Résultat anticipé		394 123.55	202 275.73	
TOTAL	982 620.19	982 620.19	790 772.37	790 772.37

**Le budget annexe ZONES est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 387 635.97			1 413 851.05
Opérations d'ordre	65 739.87	1 443 471.87	1 443 471.87	65 739.87
Résultat anticipé		9 903.97	36 119.05	
TOTAL	1 453 375.84	1 453 375.84	1 479 590.92	1 479 590.92

**Le budget annexe ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	114 016.73		268 521.50	1 929 744.12
Opérations d'ordre	645 653.44	423 248.42	411 175.69	633 580.71
Résultat anticipé		336 421.75	1 883 627.64	
TOTAL	759 670.17	759 670.17	2 563 324.83	2 563 324.83

**Le budget annexe ACTIONS ECONOMIQUES est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	28 410.82	44 651.00	45 179.18	28 939.00
Opérations d'ordre	16 240.18			16 240.18
Résultat anticipé				
TOTAL	44 651.00	44 651.00	45 179.18	45 179.18

**Le budget annexe ZA LES AIRES est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles				393 349.29
Opérations d'ordre	393 349.29	393 349.29	393 349.29	393 349.29
Résultat anticipé			393 349.29	
TOTAL	393 349.29	393 349.29	786 698.58	786 698.58

**Le budget annexe ZA PANDA est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	252 025.00		80 000.00	376 797.84
Opérations d'ordre	27 755.26	279 780.26	279 780.26	27 755.26
Résultat anticipé			44 772.84	

TOTAL	279 780.26	279 780.26	404 553.10	404 553.10
-------	------------	------------	------------	------------

## ➔ Vote des taux de fiscalité

### Délibération N° 2017\_02\_23\_14

**OBJET : 7-2-FIN-FISCALITE / VOTE DES TAUX 2017**

Rapporteur : Florent BRUNET

Pour l'année 2017, il est décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité, qu'il s'agisse de la fiscalité ménages ou de la fiscalité des entreprises.

Les taux votés seront donc les mêmes que ceux appliqués depuis 2014.

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés de :**

- **Approuver les taux de fiscalité suivants applicables pour l'année 2017 (équivalents à ceux de l'année 2016) :**

**Taxe d'habitation : 8.52 %**  
**Taxe Foncière bâtie : 0.00 %**  
**Taxe Foncière Non bâtie : 2.56 %**  
**Cotisation Foncière des Entreprises : 24.44 %**

## ➔ Création d'autorisations de programmes ou d'autorisations d'engagements

L'autorisation d'engagement (AE) comme l'autorisation de programme (AP) en investissement permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations dont l'exécution est prévue sur plusieurs années, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire.

Elle fixe d'une part les crédits maximums pouvant être engagés pour l'opération ou les opérations constituant l'autorisation d'engagement et d'autre part par un échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'autorisation d'engagement.

L'échéancier des crédits de paiement fixe les montants pouvant être mandatés chaque année. Ils sont inscrits au budget primitif.

### Délibération N° 2017\_02\_23\_15

**OBJET : 7-1-BUDGET PRINCIPAL - CREATION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

Rapporteur : Florent BRUNET

Annule et remplace la délibération n°2016\_11\_16\_10 en date du 17 novembre 2016

Pour la réalisation du plan d'actions, il est proposé de créer plusieurs autorisations d'engagement. Plusieurs actions sont en projet et doivent faire l'objet d'une programmation pluri-annuelle, par **création d'autorisations d'engagement dans les conditions suivantes**, retraçant le montant de chaque Autorisation d'engagement et sa déclinaison pluri-annuelle en crédits de paiement (CP).

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2017	2018
1-Administration générale Etude compétence réseau (chapitre 011/service 10000)	50.000	25.000	25.000

Autorisation d'engagement	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018
2-Développement économique Etude appontement (chapitre 011/service 20100)	50.000	15.000	35.000

Autorisation d'engagement	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
3-ORC Prestations nouveaux modes de vente et politique commerciale (chapitre	35.000	3.000	22.000	10.000

011/service 20200)				
--------------------	--	--	--	--

Autorisation d'engagement	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020
4-Aérodrome Gestion de la plateforme (chapitre 011/service 24000)	62.400	15.600	15.600	15.600	15.600

Autorisation d'engagement	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
5-Agriculture Prestations CIVAM (chapitre 011/service 22000)	25.000	7.000	9.000	9000

Autorisation d'engagement	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
6-PLH Plan partenarial gestion (chapitre 011/service 30100)	480.600	7.800	118.200	118.200	118.200	118.200

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- de créer au budget principal les autorisations d'engagement proposées ci-avant**

**Délibération N° 2017\_02\_23\_16**

**OBJET : 7-1-BUDGET PRINCIPAL - CREATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME**

Rapporteur : Florent BRUNET

Annule et remplace la délibération n°2016\_11\_16\_10 en date du 17 novembre 2016

Pour la réalisation du plan d'actions, il est proposé de créer plusieurs autorisations de programme. Plusieurs investissements sont en projet et doivent faire l'objet d'une programmation pluri-annuelle, par **création d'autorisations de programme dans les conditions suivantes**, retraçant le montant de chaque AP et sa déclinaison pluri-annuelle en crédits de paiement (AP).

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020
670-Digue du Nant	1.583.000	165.000	88.000	665.000	665.000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
681-Emeil Galaure-Saint-Barth.	1.679.000	90.000	146.000	481.000	481.000	481.000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020
671-Protection Hauterives	1.196.600	118.600	402.000	490.000	186.000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
121-Voie cyclable verte	850.000	100.000	450.000	300.000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
5-Participation Echangeur (chapitre 20423/service 30004)	7.900.000	500.000	145.000	303.000	1.264.000	2.370.000	3.318.000

Autorisation de programme	Montant de l'AP	2017	2018

	(TTC)					
6-Travaux tennis de table Manthes (chapitre 23/service 61240)	300.000	120.000	180.000			
Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
7-Mise en Œuvre FTTH (chapitre 204/service 64000)	2.934.000					2.934.000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
8-Développement économique Opportunité achat de terrains (chapitre 21/service 20100)	150.000	50.000	50.000	50.000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018
9-Développement économique Audit technique et assistance (chapitre 20/service 20100)	30.000	15.000	15.000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
10-ORC Aides Pépinière et commerces et investissement entreprises (chapitre 204/service 20200)	540.000	120.000	220.000	200.000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018
11-ORC Signalétique (chapitre 21/service 20200)	50.000	20.000	30.000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
12-Tourisme Aides services et hébergements (chapitre 204/service 21000)	30.000	10.000	10.000	10.000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
13-Tourisme Bornes interactives (chapitre 21/service 21000)	30.000	10.000	10.000	10.000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
14-Tourisme Signalétique (chapitre 23/service 21000)	15.000	5.000	5.000	5.000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
15-Agriculture Aire de lavage (chapters 20 et 23/service 2200)	180.000	15.000	100.000	65.000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018
---------------------------	-----------------------	------	------

16-Petite enfance – Crèches	1.353.000	713.860	640.040
-----------------------------	-----------	---------	---------

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
17-PLH Programme logements LLS (chapitre 204/service 30100)	3.462.000	285.000	635.400	635.400	635.400	635.400	635.400

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
18-Urbanisme Portage Foncier (chapitre 21/service 36000)	3.646.000	646.000	600.000	600.000	600.000	600.000	600 000

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- de créer au **BUDGET PRINCIPAL** les autorisations de programmes proposées ci-avant

**Délibération N° 2017\_02\_23\_17**

**OBJET : 7-1-BUDGET STATION D'ÉPURATION - CREATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME**

Rapporteur : Florent BRUNET

Annule et remplace la délibération n°2016\_11\_16\_10 en date du 17 novembre 2016

Plusieurs équipements d'épuration sont en projet et doivent faire l'objet d'une programmation pluri-annuelle, par création **d'autorisation de programme** dans les conditions suivantes retraçant le montant de cette AP et sa déclinaison pluri-annuelle en crédits de paiement (AP).

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019	2020
108-Albon-Saint-Martin	330.000	12.630	317.370		

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019	2020
81-Ozon-Gachon	213.000	155.000	58.000		

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019	2020
99-STEP Chateauneuf	2.204.000	1.194.731,45	1.009.268,55		

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019	2020
100-STEP Hauterives	1.400.000	68.720	1.100.000	231.280	

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019	2020
102-STEP Saint-Sorlin en Vall.	700.000	61.425	638.575		

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019	2020
107-STEP Peyraud	543.000	49.251	493.749		

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- de créer au budget STATIONS D'EPURATION les autorisations de programmes proposées ci-avant

**Délibération N° 2017\_02\_23\_18**

**OBJET : 7-1-BUDGET ANNEXE ZA ANNEYRON - CREATION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

Rapporteur : Florent BRUNET

Pour la réalisation des aménagements de la **zone d'activité d'Anneyron** (2<sup>ème</sup> phase), il est proposé de créer une **autorisation d'engagement**, dans les conditions suivantes, retraçant le montant de de cette autorisation et sa déclinaison pluri-annuelle en crédits de paiement (CP).

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2017	2018	2019
1- Travaux d'aménagement de la ZA	968.000	402.598	400.000	165.402

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- de créer au budget annexe ZA ANNEYRON les autorisations d'engagement proposées ci-avant

**Délibération N° 2017\_02\_23\_19**

**OBJET : 7-1-BUDGET ANNEXE ZONES - CREATION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT (ZONE DE CHANTECAILLE)**

Rapporteur : Florent BRUNET

Pour la réalisation des aménagements de la **Zone d'activités de CHANTECAILLE**, il est proposé de créer une **autorisation d'engagement**, dans les conditions suivantes, retraçant le montant de de cette autorisation et sa déclinaison pluri-annuelle en crédits de paiement (CP).

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2017	2018	2019	2020
1- Travaux d'aménagement de la ZA de Chantecaille à Champagne (chapitre 011/service 02003)	688.000	316.282	371.718		

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- de créer au budget annexe ZONES les autorisations d'engagement proposées ci-avant

**Délibération N° 2017\_02\_23\_20**

**OBJET : 7-1-BUDGET ANNEXE ZONE PANDA- CREATION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

Rapporteur : Florent BRUNET

Pour la réalisation des aménagements de la **ZONE PANDA**, il est proposé de créer une **autorisation d'engagement**, dans les conditions suivantes, retraçant le montant de de cette autorisation et sa déclinaison pluri-annuelle en crédits de paiement (CP).

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2017	2018	2019	2020
1- Travaux d'aménagement de la Zone PANDA (Phase 1)	7.500.000	252.025	950.000	825.000	5.472.975

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- de créer au budget annexe ZONE PANDA les autorisations d'engagement proposées ci-avant

Il est précisé concernant le FPIC, que les montants par communes ne sont pas encore connus. Concernant les montants demandés aux communes dans le cadre du schéma de mutualisation, notamment pour les moyens mutualisés, le SIG, et l'acheteur public, les montants seront communiqués en début de semaine prochaine aux communes. En ce qui concerne l'acheteur, ce nouveau poste sera en place le 1<sup>er</sup> mars mais la Communauté de communes ne facturera ce poste aux communes qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin.

Suite à une question posée, le Président confirme que la Communauté de communes ne souhaite pas mettre en place la taxe GEMAPI.

### ➔ Information : Délibération des communes sur l'opposition au transfert du PLUi à la Communauté de communes

Le conseil communautaire est informé que 15 communes ont délibéré contre et 1 pour (commune de Champagne), la majorité de blocage du transfert est donc atteinte.

### ➔ Approbation du compte rendu du conseil communautaire 26 janvier 2017

Approbation à l'unanimité des suffrages exprimés.

### ➔ Autres sujets soumis à délibération

#### Délibération N° 2017\_02\_23\_21

OBJET : 3-1-ASSAINISSEMENT – ACQUISITION FONCIERE - PROJET DE STATION D'EPURATION DE OZON – GACHON

Rapporteur : Jacques ALLOUA

Le plan de renouvellement des stations d'épuration de la Communauté de communes prévoit la réhabilitation ou la création de 9 ouvrages sur 10 ans.

Le renouvellement de la station d'épuration d'Ozon-Gachon s'inscrit dans ce plan.

La station actuelle, mise en service en 1994, est un lit bactérien d'une capacité de 50 équivalents-habitants (EH). Elle dépasse sa charge nominale et ne respecte plus les exigences du milieu récepteur. Il est ainsi prévu de la remplacer par un filtre planté de roseau de 110 EH.

Pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire d'acquérir en partie la parcelle A 163 (2 000 m<sup>2</sup> environ) sur laquelle se situe la station actuelle ainsi que le futur ouvrage. Les conditions suivantes sont proposées :

Parcelle	A 163
Superficie de la parcelle	22 780 m <sup>2</sup>
Surface à acquérir	2 000 m <sup>2</sup>
Prix au m <sup>2</sup>	0,87 € /m <sup>2</sup>
Prix d'achat hors frais	1 740 €

La superficie exacte et donc le prix d'achat total seront fixés après le rendu du bornage contradictoire réalisé par le géomètre.

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'acquérir la parcelle A 163 en partie (2 000 m<sup>2</sup>) située sur la commune d'Ozon au prix de 0,87 €/m<sup>2</sup>
- CHARGE Maître SCHLAGBAUER, notaire à Sarras, de procéder aux formalités nécessaires

#### Délibération N° 2017\_02\_03\_22

OBJET : 2-3-URBA-DELIBERATION PORTANT ACCEPTATION DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LA COMMUNE DE PONSAS POUR LA PARCELLE CADASTREE B304, D'UNE SUPERFICIE TOTAL DE 150M<sup>2</sup>

Rapporteur : Vincent BOURGET

Vu les articles L. 5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L. 211-1 du Code de l'urbanisme,



Vu la délibération de la commune de Ponsas en date du 13 janvier 2017 par laquelle elle a manifesté l'intention de déléguer à la Communauté de communes Porte de DrômArdèche sa compétence en matière de droit de préemption urbain pour la parcelle située en centre village, cadastrées section B N° 304,

La commune de Ponsas a sollicité l'accompagnement de la communauté de communes quant à un projet situé sur la place du centre village, à proximité de la mairie et de l'école. L'objectif du projet est de maintenir le dernier commerce de la commune et par là-même d'améliorer le bâti sur ce secteur central. Aussi, la commune et la communauté de communes travaille à la réalisation d'une opération de réhabilitation de deux bâtiments, permettant la rénovation du local commercial et la réalisation de 3 à 4 logements.

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, Porte de DrômArdèche a confirmé sa volonté d'accompagner ses communes membres à la production de logements locatifs sociaux dans le cadre du dispositif de « portage foncier ».

Ce projet a pour particularité de se situer en zone inondable. En accord avec les services de l'Etat, des projets de réhabilitation ou de démolition / reconstruction sont possibles, les conditions restent à être déterminées. Cette expérimentation sur Ponsas pourra servir de référence pour d'autres projets ayant les mêmes problématiques.

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes d'être délégataire du droit de préemption urbain en vue d'assurer la maîtrise foncière de ce projet et en vue d'accompagner la commune dans la réalisation de son projet,

M. le président propose aux élus communautaires d'approuver le transfert du droit de préemption urbain de la commune de Ponsas à la communauté de communes pour la parcelle nommée ci-dessus.

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés de :**

- **APPROUVER la délégation du droit de préemption urbain de la commune de PONSAS à la communauté de communes pour la parcelle située en centre village, section B N° 304.**

### **Délibération N° 2017\_02\_23\_23**

**OBJET : BAT-OFFICE DE TOURISME HAUTERIVES-MARCHE DE TRAVAUX LOTS 1, 2, 3 ET 5 - AVENANTS N° 1**

Rapporteur : Jacques ALLOUA

Vu la délibération du Conseil communautaire du 12 mai 2016 donnant attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de l'office de tourisme intercommunal à Hauterives,

Vu les marchés de travaux, lot n°1 – Maçonnerie, lot n°2 – Charpente, lot n°3 – Métallerie, lot n°5 - Cloisons Plafonds, notifiés le 31 mai 2016,

Les présents avenants ont pour objet de prendre en compte des événements non prévisibles survenus lors du déroulement des travaux et qui ont des incidences financières.

Ceux-ci portent principalement sur des modifications des prestations suivantes :

#### Lot n°1 – Maçonnerie :

- Pose d'un tirant en façade Est
- Création d'une fenêtre au 1<sup>er</sup> étage en façade Ouest
- Couvertine sur acrotère de l'ascenseur
- Scellement du coffre-fort

*Ces travaux induisent une augmentation de l'ordre de 2,82% du montant du marché initial soit 2 509,17 € HT.*

#### Lot n°2 - Charpente bois :

- Fourniture et pose d'un velux
- Suivi et remplacement de solives

*Ces travaux induisent une augmentation de l'ordre de 5,07 % du montant du marché initial soit 1 428,45 € HT.*

#### Lot n°3 – Métallerie :

- Imposte vitrée et traitements sur porte métallique façade Ouest
- Fourniture et pose d'un poteau de soutènement de l'escalier

*Ces travaux induisent une augmentation de l'ordre de 3,37% du montant du marché initial soit 930 € HT.*

#### Lot n°5 – Cloisons – Plafonds :

- Renforts de cloisons pour fixations meubles et vidéoprojection
- Fourniture et pose d'une cloison cintrée

- Cloison pour fermeture accès 2<sup>ème</sup> étage
- Doublage murs périphériques 2<sup>ème</sup> étage

Ces travaux induisent une augmentation de l'ordre de 14,79% du montant du marché initial soit 4 888,30 € HT.

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **d'accepter et signer les projets d'avenant au marché de travaux tels que ci-dessous :**

Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT du marché	Montant HT de l'avenant	Total HT
1	Maçonnerie	BILLON	99 874,56 €	2 509,17 €	102 383,73 €
2	Charpente	RHONE ALPES CHARPENTE	30 266,75 €	1 428,45 €	31 695,20 €
3	Métallerie	MAURIN	27 606,50 €	930,00 €	28 536,50 €
5	Cloisons Plafonds	THOMASSET	33 044,50 €	4 888,30 €	37 932,80 €

### Délibération N° 2017\_02\_23\_24

**OBJET : 7-1-AGRT-APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 OFFICE DE TOURISME**

Rapporteur : Odile CHAMPET

Conformément à l'article L133-8 du code du tourisme et l'objectif 2 des statuts de l'office de tourisme, la Communauté de communes doit procéder à l'approbation du budget primitif transmis par l'office de tourisme.

Ainsi, ce budget a été voté à l'unanimité lors du comité de direction de l'office de tourisme le 10 janvier 2017, il a été réalisé par le directeur et présenté par Mme la Présidente Odile Champet.

Au niveau des charges à caractère général :

Ces charges ont diminué par rapport à 2016. En effet, en 2016 l'office de tourisme avait réalisé des dépenses exceptionnelles car il s'agissait de mettre en place les outils de déclinaison de la signature touristique soit : une nouvelle charte graphique, un nouveau site internet ainsi que de nouvelles éditions.

De plus, cette année la mise en application de la loi Notre impose le portage de plusieurs actions par la Communauté de communes, actions auparavant intégrées au budget de l'office de tourisme. Ces actions ne sont ainsi plus présentes au sein des charges à caractère général de l'office de tourisme pour 2017.

Le montant de 44 885 € comprend notamment la réalisation de supports d'édition, la communication digitale ainsi que la présence de l'office de tourisme sur des salons touristiques.

Au niveau de la subvention d'exploitation :

Le niveau de subvention a diminué par rapport à 2016 du fait du retrait du subventionnement du département de la Drôme.

Le montant de subvention de la communauté de communes reste identique soit 250 000 €.

Le budget se compose ainsi :

*En section de fonctionnement,*

DEPENSES D'EXPLOITATION			
Chapitre	Libellé	Montants réalisés 2016	Montants 2017
011	Charges à caractères générales	152 151,79 €	44 885 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	272 976,18 €	271 050 €
023	Virement de la section d'investissement	2 646,03 €	5 255 €
042	Opérations d'ordre de transfert en sections	3 030 €	11 700 €
65	Autres charges de gestion courante	408 €	
66	Charges financières	750,23 €	610 €
67	Charges exceptionnelles	2 155 €	
022	Dépenses imprévues	8 111,95 €	
<b>Total</b>		<b>442 229,18 €</b>	<b>333 500 €</b>

RECETTES D'EXPLOITATION			
Chapitre	Libellé	Montants réalisés 2016	Montants 2017
002	Résultat d'exploitation reporté	10 965,18 €	

013	Atténuation de charges	2 616 €	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	2 646,03 €	12 000 €
042	Subvention d'exploitation	275 670 €	250 000 €
75	Autres produits de gestion courante	98 830 €	71 500 €
77	Produits exceptionnelles	9 434,90 €	
<b>Total</b>		<b>442 229,18</b>	<b>333 500 €</b>

En section d'investissement,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Montants réalisés 2016	Montants 2017
20	Immobilisations incorporelles	23 952 €	
21	Immobilisations corporelles	8 030 €	14 893,44 €
16	Emprunt et dettes assimilées	2 646,03 €	3 755 €
<b>Total</b>		<b>34 628,03 €</b>	<b>18 648,44 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Montants réalisés 2016	Montants 2017
001	Solde d'exécution positif reporté	13 952 €	1 693,44 €
13	Subvention d'investissement	15 000 €	
021	Virement de la section d'exploitation	2 646,03 €	5 255 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	3 030 €	11 700 €
<b>Total</b>		<b>34 628,03</b>	<b>18 648,44 €</b>

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **d'approuver le vote du budget primitif 2017 de l'office de tourisme et l'attribution d'une subvention d'un montant de 250 000 € (le montant de la taxe de séjour perçue sera également reversé à l'office de tourisme)**

**Délibération N° 2017\_02\_23\_25**

**OBJET : 7-10-AGRT-Schéma Véloroute Voie Verte Porte de DrômArdèche**

Rapporteur : Odile CHAMPET

Dans le cadre de la compétence tourisme et suite à l'étude de positionnement touristique, la mise en place d'un schéma de véloroute voie verte a été préconisé.

De plus, lors de la mise en place du projet de la Viarhona du Léman à la mer, une réflexion avait été engagée par les territoires afin de capter les flux générés par la Viarhona en créant des axes pénétrants dans les territoires.

Pour ce faire, une étude de faisabilité a été menée en 2016, cette étude a permis suite à des réunions de terrains et différents comités de pilotage d'identifier sur l'ensemble de notre territoire en Drôme et en Ardèche:

- les parcours,
- les types d'équipements,
- la mise en tourisme.

En ce qui concerne l'Ardèche :

Le schéma de Véloroute voie verte concerne le projet Viafluvia.

En effet, Porte de DrômArdèche fait partie d'une entente dont l'objectif est de porter des actions communes pour la mise en œuvre d'une Véloroute voie verte reliant le fleuve Loire au Rhône : la ViaFluvia. Le ou les parcours qui vont être développés sur le territoire de Porte de DrômArdèche s'inscrivent en continuité des parcours mis en œuvre par l'entente et notamment la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo.

L'étude de faisabilité a étudié 3 parcours (carte jointe) :

- Concernant la liaison entre Annonay et Sarras par la Vallée de la Cance, le parcours D a été étudié.
- Concernant la liaison entre Annonay et Serrières, les parcours A et C ont été étudiés.

Il est proposé de retenir les parcours C et D qui correspondent aux enjeux du schéma de développement touristique. En effet, ces parcours permettent la valorisation des berges du Rhône et se situent sur les parcours des chemins de l'Arborescence, sentier de randonnée et d'interprétation de la communauté de communes. Ces parcours facilitent aussi la connexion à la fois avec la ViaRhôna et avec le schéma global des Véloroutes Voies Verte de Porte de DrômArdèche côté Drôme. Ils favorisent aussi le lien avec des sites touristiques attractifs : cave de St Désirat à Sarras, quai d'Andance, Maison des Vins, Pile du bac à traile... Ils s'inscrivent par ailleurs dans la politique communautaire d'aménagement du territoire, et en particulier dans les objectifs du schéma commercial (en renforçant l'attractivité des commerces de centre bourg). Enfin, ces parcours vont nous permettre de prétendre à un soutien de la part de la fédération de pêche de l'Ardèche et de la Drôme et de la CNR.

Mr Biennier intervient pour dire qu'il aurait été préférable de choisir le parcours A.  
Le Président rappelle qu'il y a déjà eu de nombreuses discussions à ce sujet, et il constate avec regret que les communes ardéchoises ne sont toujours pas d'accord sur le tracé.  
En l'absence de P.Delaplacette pour la commune de Champagne sur lequel devrait passer ou non l'un des parcours, le Président propose d'ajourner ce projet de délibération pour le moment.

### **Délibération N° 2017\_02\_23\_26**

**OBJET : 7-4-ECO-Aide individuelle aux entreprises commerciales et artisanales –Investissements compris entre 3 500 € et ≤ 7 499 € HT**

Rapporteur : Odile CHAMPET

Vu la délibération n°2016\_10\_12\_08, approuvant le Schéma de Développement Commercial de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche,  
Le Schéma de Développement Commercial de la Communauté de communes fixe les orientations stratégiques et actions d'intervention visant à accompagner, promouvoir et développer le commerce et l'artisanat du territoire.

L'objectif de ce schéma est double :

- Partager une vision commune de l'armature commerciale et de la stratégie commerciale sur le territoire
  - o Un diagnostic et une stratégie partagée entre Communauté de communes et communes (validés en Conseil communautaire du 17 juin 2015).
  - o Un document de référence permettant d'optimiser le maillage commercial sur le territoire : « jouer collectif pour jouer gagnant ».
  - o Un document de référence permettant de faire valoir notre stratégie au niveau du SCOT et des services de l'Etat.
- Etre un outil important qui permet :
  - o D'accompagner le développement des commerces
  - o Donner des avis sur les implantations commerciales.
  - o Donner des avis sur les PLU et accompagner les communes sur le volet commercial de leur politique d'urbanisme.
  - o D'animer le territoire avec un outil financier (FISAC).
  - o Poursuivre les actions commerce/artisanat déjà engagées

Le plan d'actions suivant a été validé, avec une planification 2016/2020, permettant à Porte de DrômArdèche d'asseoir une image de territoire dynamique et innovant en matière d'économie de proximité :

- Soutien aux « porteurs de projets privés »
- Accompagnement des actions publiques
- Actions de communication visant à promouvoir l'ensemble du schéma (plaquettes, signature graphique, évènementiel)
- Animation du plan d'actions / déploiement du dispositif « Management de centre-ville et de territoire » / observatoire

Au titre de l'accompagnement des porteurs de projets privés et dans le cadre de la convention FISAC, la Communauté de communes propose une aide individuelle pour les commerçants et artisans ayant des investissements ou des travaux à réaliser compris entre 7 500 € HT et 50 000 € HT.

- La subvention est de 30% pour la tranche d'investissement entre 7 500 € et 15 000 €, puis de 7.5 % de 15 000 € à 50 000 € de dépenses.
- Soit une subvention minimum de 2 250 € et maximum de 7 125 €
- La subvention est financée à part égale entre la Communauté de communes et l'Etat.

Afin d'accompagner les entreprises ayant des investissements de plus faible ampleur, il est proposé de mettre en place une aide pour les dépenses comprises entre 3 500 € HT et 7 499 € HT.

- Les entreprises et typologies d'investissements éligibles sont les mêmes que celles de l'aide «ORC FISAC ».
- Les demandes de subvention seront soumises à l'avis du Comité de Pilotage « ORC FISAC ».
- Taux de subvention : 35 %
  - o Soit subvention minimum : 1 225 €
  - o Soit subvention maximum : 2 624,65 €
- Les travaux ou investissements concernés par cette aide sont ceux relatifs à des besoins de modernisation, de productivité ou liés à une contrainte dans l'entreprise.
- Cette aide sera cumulable avec l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes « aide régionale à l'installation des entreprises commerciales, artisanales ou de services avec vitrine», qui propose 30% de subvention pour investissements HT entre 6 000 € et 33 333 €. Possible taux à 40% selon critères Région.
- Pour un même projet, cette subvention n'est pas cumulable avec l'aide directe FISAC.
- Pour 2017, une enveloppe prévisionnelle de 10 000 € est inscrite au budget de la Communauté de communes.

Le règlement fixe les conditions et modalités de demande et d'obtention de cette subvention.

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **de valider le règlement d'aide à l'investissement individuel des entreprises commerciales et artisanales pour des dépenses comprises entre 3 500 € et 7 499 € HT.**

#### **Délibération N° 2017\_02\_23\_27**

**OBJET: 5-3- ADM-DESIGNATION DE REPRESENTANTS - SIRCTOM - MODIFICATION**

RAPPORTEUR : Pierre JOUVET

La suppléante de Mr Tracol au sein du SIRCTOM ayant démissionné du conseil municipal d'Eclassan, Il convient de désigner un nouveau délégué suppléant au SIRCTOM.

Le Président propose Mr Jean Luc FOURREAU de Lens Lestang car c'est ce qui avait été dit lors d'un conseil précédent, mais Mr Combier souhaiterait que ce soit à nouveau un élu de la commune d'Eclassan qui soit désigné (M. RIBES Yvan).

En l'absence de JP Olmos pour la commune de Lens Lestang, le Président propose d'ajourner ce projet de délibération pour le moment.

#### **➡ Questions diverses**

Pas de questions diverses. Fin de la séance à 20h30.